

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Financement des soins intensifs dans les centres de psychiatrie légale

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le financement des soins intensifs dans les centres de psychiatrie légale.

Un budget supplémentaire est prévu pour la création de chambres de soins intensifs dans les centres de psychiatrie légale. L'objectif de ces centres est de fournir, dans un environnement sécurisé spécialisé en dehors des prisons, un traitement psychiatrique adéquat, des soins appropriés, de travailler à la réintégration psychosociale et d'assurer le flux des internés vers le circuit régulier.

En admettant temporairement le patient en crise (imminente) dans une chambre où des soins plus intensifs peuvent être prodigués, l'admission en chambre d'isolement ou local de séparation peut être évitée. De cette manière, un lien supplémentaire est établi dans le système de soins et de sécurité déjà existant, entre le maintien du patient dans sa propre chambre et l'isolement.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be